

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h04, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 39/1881 :

Exonération des taxes et redevances portuaires au profit de l'Association Nautique de Saint-Pierre (A.N.S.P)

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TAN Willy (par Madame Sabrina TIONOHOUE), KHELIF David (par Madame Béatrice SIGISMEAU), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), VAYABOURY Jean Patrick (Madame GUIEN Marie Claire), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

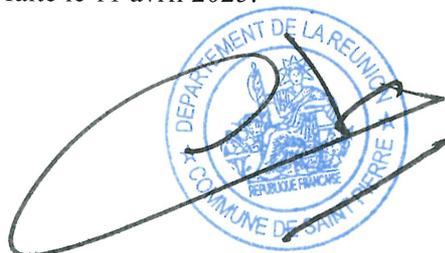
ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 avril 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 11 avril 2025.



Le Maire

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-39-1881-DE
Date de dépôt en préfecture : 23/04/2025
Date de dépôt en préfecture : 23/04/2025

Affaire n°39/1881 : Exonération des taxes et redevances portuaires au profit de l'Association Nautique de Saint-Pierre (A.N.S.P.).

Direction Générale des Services

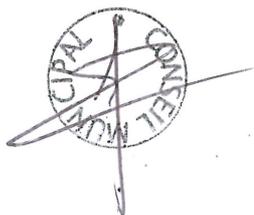
Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Nautique de Saint-Pierre (A.N.S.P.) est une association de loi 1901. Créée en 1965, elle a pour mission de développer la pratique des sports nautiques auprès de tous les publics en proposant notamment des activités de voile et de plongée.

Par courrier en date du 24 février 2025, l'A.N.S.P. a sollicité la Ville et la SPL OPUS – gestionnaire du Port Lislet Geoffroy par convention de concession – afin de bénéficier pour ses deux bateaux de l'exonération des taxes de redevances portuaires pour l'année 2025.

Compte tenu des activités d'intérêt général menées par l'association en faveur des Saint-Pierrois, il est proposé d'accorder cette exonération à l'association pour l'année 2025 avec l'attribution de deux emplacements gratuits, d'une valeur annuelle de 2740 € (soit 1370 € par poste d'amarrage par an).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'EXONERER l'Association Nautique de Saint-Pierre (A.N.S.P.) des redevances de stationnement portuaires dues pour l'année 2025 dans les conditions énoncées ci-dessus,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne habilitée, A SIGNER tous les documents afférents à cette affaire et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**



P/EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

David LORION